

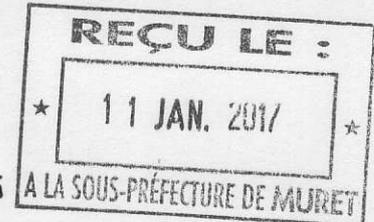
Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- représentés 0
- Excusé 0

Date de la convocation : 4/01/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9/01/2017**



**OBJET : Désignation conseillers communautaires**

L'an deux mille dix sept et le 9 janvier à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**PRÉSENTS :** BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, MARTY Lætitia, ROSELLO José.

Monsieur Renaud LE LURON a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Volvestre, issue de la fusion entre la communauté de Communes du Volvestre et la Communauté de Communes de Garonne-Louge.

Dans ce cadre, le nombre de conseillers communautaires de la commune de BAX est fixé à un.

Monsieur le Maire précise que lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire titulaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer est le conseiller communautaire suppléant.

En application de l'article L273-11 du code électoral, les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants qui siégeront au sein du nouvel organe délibérant sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Par conséquent, il convient d'acter la désignation pour la commune de BAX du conseiller communautaire et du conseiller communautaire suppléant selon l'ordre du tableau :

Monsieur BEDEL Philippe conseiller communautaire ;

Monsieur ROSELLO José conseiller communautaire suppléant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

De désigner Monsieur BEDEL Philippe, conseiller communautaire et Monsieur ROSELLO José, conseiller communautaire suppléant, selon l'ordre du tableau.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 11 janvier 2017

A handwritten signature in black ink, followed by the official circular seal of the Mairie de Bax. The seal features a central figure and the text "MAIRIE de BAX", "31 (Haute-Garonne)", and "REPUBLIQUE FRANÇAISE".

**Le Maire, P.BEDEL**

A handwritten signature in black ink, followed by the official circular seal of the Mairie de Bax. The seal features a central figure and the text "MAIRIE de BAX", "31 (Haute-Garonne)", and "REPUBLIQUE FRANÇAISE".